



INSCRIPTION SCOLAIRE PERI-SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

1. DEMARCHES POUR UNE INSCRIPTION A L'ECOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées.

Cette démarche est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Si votre enfant fréquente l'école maternelle, son inscription doit être renouvelée pour l'entrée au CP.

Pour une demande de DEROGATION de secteur scolaire

Il convient de faire une demande motivée par écrit à Monsieur le Maire et de compléter le formulaire de dérogation joint au présent dossier. La demande sera étudiée en commission de dérogations.

IMPORTANT

**La Commission de dérogation se tiendra le : 08 juin 2022.
Les demandes de dérogations devront parvenir au service enseignement
Au plus tard le 30 mai 2022**

2. DEMARCHES POUR UNE INSCRIPTION A UNE PRESTATION PERI- SCOLAIRE

Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités péri - scolaires, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées :

Service enseignement
5, place du Général-Leclerc- CS60405
77487 Provins Cedex
[**Service.enseignement@mairie-provins.fr**](mailto:Service.enseignement@mairie-provins.fr)

 **01.64.60.38.45 - 01.64.60.38.05**

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

1. Pour une inscription à l'école

- Fiche d'inscription scolaire complétée et signée
- Copie du livret de famille complet
- Carnet de vaccination à jour
- Certificat de radiation de la précédente école pour une inscription en cours d'année
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, EDF, Assurance habitation...)
Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :
 - Attestation d'hébergement sur l'honneur
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de l'hébergeant

2. Pour une inscription aux activités péri – scolaires

- Fiche d'inscription complétée et signée (1 fiche par enfant)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Attestation CAF et N° d'allocataire de moins de 03 mois
- Avis d'imposition du foyer ou pour les couples vivant maritalement joindre obligatoirement les 2 avis d'imposition
- Attestation(s) employeur(s)
- Attestation d'assurance
- Carte famille nombreuses (+ 3 enfants)

DOSSIER A RETOURNER : au plus tard le 24 juin 2022

Mairie de Provins, Service Enseignement,
5 Place du Maréchal Leclerc CS60405
77487 Provins Cedex
service.enseignement@mairie-provins.fr

Les inscriptions se feront les jours ci-après, comme suit :

- Lundi de 14h00 à 17h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.